

Bulletin d'histoire politique

La représentation politique des femmes Obstacles et résistances à une égalité de fait

Charlotte Guay-Dussault



Volume 20, Number 2, Winter 2012

Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055947ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055947ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guay-Dussault, C. (2012). La représentation politique des femmes : obstacles et résistances à une égalité de fait. *Bulletin d'histoire politique*, 20(2), 103–117.
<https://doi.org/10.7202/1055947ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La représentation politique des femmes

Obstacles et résistances à une égalité de fait

CHARLOTTE GUAY-DUSSAULT

*Étudiante à la maîtrise en science politique
concentration en études féministes
Université du Québec à Montréal*

Introduction

Après cinquante ans de députation féminine à l'Assemblée nationale du Québec, les femmes n'ont jamais représenté plus du tiers de la députation. À leur arrivée dans la sphère politique, on parlait de leur incapacité naturelle pour la chose publique. Outre le fait que cet argument était dès le départ une façon de nier la pertinence d'un rôle public que les femmes voulaient jouer, il est difficile aujourd'hui de justifier leur absence par un manque de compétences. Pourtant, depuis dix ans, leur présence à l'Assemblée nationale plafonne à 30 %.

Dans cet article, nous présenterons d'abord certaines données publiées par le Conseil du statut de la femme, dans le cadre du *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*¹, afin de démontrer que malgré des avancées significatives, beaucoup reste encore à faire avant d'atteindre l'égalité, particulièrement dans les postes de représentation et de pouvoir. Nous ferons ensuite une analyse de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*², intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ainsi que du *Plan d'action 2007-2010*³ qui l'accompagne. Nous aborderons la résistance dont font preuve les partis politiques en place face à une plus grande représentation politique des femmes puis nous démontrerons que le gouvernement ne vise pas les bonnes cibles et qu'ainsi, il n'atteint pas son objectif d'améliorer la présence des femmes dans toutes les sphères de pouvoir politique.

Portrait des conditions de vie des femmes au Québec

Les conditions de vie des femmes du Québec se sont grandement améliorées au cours des cinquante dernières années. Les lois restreignant leur autonomie ont pour la plupart été abolies, la majorité des femmes sont sur le marché du travail, donc autonomes financièrement, et elles sont autant, sinon plus que les hommes, sur les bancs des universités. Mais malgré ce que plusieurs en disent, l'égalité entre les sexes n'est toujours pas atteinte :

Sur le plan de l'emploi, [les femmes sont encore] concentrées dans un nombre restreint de professions peu rémunérées [et] elles ont un revenu inférieur à celui des hommes. [...] Leur nombre dans les lieux de pouvoir augmente sensiblement, mais la parité est encore loin. Ainsi, bien qu'elles constituent 50,5 % de la population québécoise, leur importance politique et économique n'a pas encore atteint leur poids démographique⁴

L'éducation

Au niveau de la scolarisation, les indicateurs sont plutôt positifs. Les femmes sont présentes à tous les niveaux : « En 2008-2009, elles représentent 49 % des effectifs étudiants du secondaire, 58 % de ceux du collégial et 58,1 % de ceux des universités québécoises »⁵. Aux cycles supérieurs, elles obtiennent la moitié des diplômes de maîtrise (50,9 % en 2007) et presque autant au doctorat (44,8 %) ⁶.

Cependant, elles continuent d'être majoritaires à choisir des domaines typiquement féminins, se concentrant dans les services sociaux, l'éducation et la santé. Les hommes demeurent majoritaires dans les domaines du génie et des sciences naturelles (67,3 %) alors que les femmes représentent 84,1 % des effectifs étudiants en santé⁷.

Le travail et les revenus

Le salaire des femmes à leur sortie de l'université reste encore en dessous de celui des hommes, et ce malgré le fait qu'elles sont maintenant plus nombreuses qu'eux à détenir un diplôme universitaire au Québec. « Chez les 25 à 64 ans, [...] 21,2 % des femmes sont titulaires d'un grade universitaire, ce qui est le cas de 20,4 % des hommes du même groupe d'âge »⁸. Même si les revenus des femmes (temps plein et temps partiel confondus) ont augmenté de 2001 à 2008, passant de 68,8 % à 73,1 % de celui des hommes, fait étonnant, le rapport entre les revenus d'emploi à temps plein des femmes et ceux des hommes est tombé entre 2000 et 2007, de 79,6 % à 76 %⁹.

Les femmes restent concentrées dans certaines catégories d'emplois. Les trois professions les plus fréquentes qu'elles occupent sont les mêmes en 2006

Tableau I
Les 10 principales professions occupées par les femmes
au Québec en 2001 et en 2006

2001	2006
Secrétaire (sauf juridique et médicale)	Secrétaire (sauf juridique et médicale)
Vendeuse et commis (vente au détail)	Vendeuse et commis (vente au détail)
Caissière	Caissière
Commis de travail général de bureau	Éducatrice et aide-éducatrice de la petite enfance
Commis à la comptabilité	Commis de bureau
Infirmière diplômée	Infirmière diplômée
Serveuse d'aliments et boissons	Enseignante primaire et préscolaire
Institutrice maternelle et primaire	Commis à la comptabilité
Opératrice de machines à coudre	Serveuse d'aliments et boissons
Aide et auxiliaire médicale	Aide infirmière, aide-soignante et préposée aux bénéficiaires

qu'en 2001 et qu'en 1991, soit secrétaire, vendeuse et caissière. Ainsi, le tiers des femmes travaillent dans les mêmes dix professions (voir tableau 1). De leur côté, les dix principales professions des hommes¹⁰ ne réunissent, en 2006, que 19,6 % de la main-d'œuvre masculine (19 % en 2001), soit un homme sur cinq¹¹.

À l'exception de celles de vendeuse et de commis-vendeuse (56,7 % de femmes), les 10 principales professions des femmes se caractérisent par des taux de féminité de la main-d'œuvre supérieurs à 75 %.

Malgré cette concentration dans certains emplois, les « femmes sont de plus en plus nombreuses à choisir des professions régies par un ordre professionnel »¹² et cela devrait continuer de progresser dans les prochaines années, vu la grande présence d'étudiantes dans les universités.

La présence croissante des femmes sur le marché de l'emploi n'a pourtant pas vraiment modifié le temps consacré par les femmes à leur profession et aux tâches domestiques au cours des vingt dernières années. Cependant, les hommes travaillent un peu moins et surtout, s'occupent plus « de la maison » :

[Les] activités professionnelles [des femmes] prenaient en moyenne 3,3 heures par jour en 1986 et 3,4 heures en 2005. Le temps qu'elles consacrent quotidiennement aux travaux domestiques est demeuré à 4 heures de 1986 à 2005. Par contre, chez les hommes, le temps réservé aux activités professionnelles a diminué au bénéfice de celui pour les activités domestiques. Le temps professionnel est en effet passé de 5,4 heures par jour en 1986 à 5 heures par jour en 2005, tandis que le temps domestique quotidien montait de 1,8 heure à 2,6 heures¹³.

On constate donc que même si les hommes s'occupent plus qu'avant des tâches domestiques, les femmes n'ont pas réduit leur implication dans la sphère privée.

Le pouvoir

Ces données sur l'éducation, le travail, le salaire et l'emploi du temps nous indiquent qu'il y a une évolution généralement positive des conditions de vie des femmes au cours de la dernière décennie. Cependant, la relation qu'entretiennent les femmes avec le pouvoir a beaucoup moins évolué. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui a trait aux entreprises privées où les femmes sont encore très peu présentes au sein des conseils d'administration. Chez les cent principaux employeurs privés du Québec, les femmes ne représentent que 15,8 % des administrateurs et plus « d'un géant de l'industrie sur quatre (28 %) confie sa gouvernance à un conseil d'administration exclusivement masculin »¹⁴. Les secteurs les plus ouverts aux femmes sont « ceux qui produisent des biens ou des services associés aux rôles d'éducatrice, d'aidante et de soignante »¹⁵.

Avec la loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement du Québec tente de renverser la vapeur dans ce secteur. Au 14 décembre 2011, les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés devront être paritaires. Cependant, l'égalité n'est toujours pas atteinte dans la fonction publique. En février 2007, les femmes occupaient « 38,8 % des postes de haute direction et 35,4 % des postes de cadres [dans] l'effectif régulier de la fonction publique québécoise »¹⁶.

À l'Assemblée nationale non plus, la situation n'évolue pas beaucoup. En fait, depuis le début des années 2000, la présence des femmes plafonne à 30 %. Le tableau qui suit permet de constater le peu d'évolution qu'a subie la représentation politique des femmes au provincial.

Les femmes représentent 50,5 % de la population québécoise. Pourquoi alors ne sont-elles pas aussi présentes que les hommes dans toutes les sphères de la société ? C'est la question à laquelle nous tenterons de répondre ci-après.

Plan d'action pour l'égalité : le bilan

En 2010, le gouvernement du Québec a publié le bilan¹⁷ de ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La *Politique* et le *Plan d'action* gouvernementaux¹⁸ se déclinaient en six orientations dont la sixième s'intitule « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles ». Le premier objectif de cette orientation est de viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir et le second est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance

Tableau II
Nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec
de 1994 à 2010¹⁹

Élection	Sièges	Élues	Pourcentage	Partielles
1994	125	23	18,3	Deux élues en 1996 : 25 (20,0%) Trois élues en 1997 : 28 (22,4%)
1998	125	29	23,2	Une élue en avril 2001 : 30 (24,0%) Une démission en juin 2001 : 29 (23,2%) Deux élues en octobre 2001 : 31 (24,8%) Deux élues en avril 2002 : 33 (26,4%) Deux élues en juin 2002 : 35 (28,0%)
2003	125	38	30,4	Deux élues en septembre 2004 : 40 (32%) Une démission en juin 2006 : 39 (31,2%) Une élue en août 2006 : 40 (32%)
2007	125	32	25,6	Une élue en septembre 2007 : 33 (26,4%) Une démission en octobre 2007 : 32 (25,6%) Deux élues en mai 2008 : 34 (27,2%)
2008	125	37	29,6	Une démission en février 2009 : 36 (28,8%) Une élue en juillet 2010 : 37 (29,6%)

locale et régionale. Nous verrons comment le premier objectif n'est que très partiellement atteint alors que le second ne permet pas de changer les rapports de sexes, mais seulement d'ajouter un certain nombre de femmes à qui l'on enseigne à devenir des « hommes politiques ».

La présence des femmes dans tous les lieux de pouvoir?

Dans son *Bilan*, comme dans le *Plan d'action* pour l'égalité, le gouvernement explique qu'il a « mis en œuvre plusieurs actions pour favoriser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir à tous les paliers politiques ainsi que dans les instances économiques et sociales »²⁰. Or c'est le seul espace où l'on mentionne la volonté gouvernementale d'intervenir à « tous les paliers politiques ». Le Secrétariat à la Condition féminine (SCF)²¹ décline les lieux de pouvoir ainsi : l'Assemblée nationale, la haute fonction publique et les instances locales et régionales. Au niveau de la haute fonction publique, nous l'avons vu plus haut, une loi est en vigueur afin d'obtenir la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici la fin 2011. Pour les instances locales et régionales, tout un pan de la politique pour l'égalité y est consacré et nous y reviendrons, mais pour l'Assemblée nationale, identifiée par Chantal Maillé comme « le niveau politique que la

société québécoise considère comme étant le plus important des trois piliers »²² rien n'a été entamé. En fait, seule la Réforme du mode de scrutin proposée en 2002 est mentionnée²³ comme tentative de tendre vers la parité. On proposait alors un mode de scrutin mixte compensatoire, une liste de candidatures où l'alternance hommes-femmes serait requise ainsi que des mesures financières incitatives visant à inciter les partis à présenter davantage de femmes et de personnes en provenance des minorités. Cette réforme a été abandonnée faute de consensus. Autrement dit, le gouvernement avouait²⁴, en 2010, que la seule solution envisagée par les élus qui aurait pu avoir un impact réel sur la présence des femmes était restée lettre morte.

Inégalité à l'Assemblée nationale

La situation, loin de s'être améliorée depuis le début des années 2000, stagne. En 1998, les femmes représentaient 23,2 % de la députation et suite aux nombreuses élections partielles, elles se sont rendues à 28,0 % en 2002. L'élection générale de 2003 a vu le plus grand nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale, avec 30,4 %. Les élections partielles de ce mandat ont même mené les femmes à constituer 32 % de la députation. Mais un recul s'est produit avec l'élection générale de 2007 où seulement 25,6 % de femmes ont été élues. L'élection générale de décembre 2008 n'a pas permis de rattrapage significatif, et ce malgré la volonté du premier ministre réélu (Jean Charest) de constituer un Conseil des ministres paritaire. De fait, moins d'un tiers de femmes ont été élues (29,6 %) et les élections partielles n'ont pas permis de changer la donne²⁵.

La réforme du mode de scrutin abandonnée

La réforme du mode de scrutin proposée en 2002 a été refusée par les partis politiques alors présents à l'Assemblée nationale parce qu'elle remettait en question les pouvoirs établis. Non seulement, la proportionnelle mixte aurait changé la composition de la chambre, mais l'incitation à la parité aurait aussi exercé une pression sur la place des hommes dans les postes de pouvoir. Si les partis politiques avaient réellement voulu améliorer la présence des femmes dans leurs rangs, ils auraient pu scinder le vote et appuyer au moins les mesures financières les encourageant à faire plus de place aux femmes. La présence d'un gouvernement péquiste majoritaire à l'époque rend plus étonnant encore cet échec de la part d'un parti qui prétend défendre la cause des femmes. Ainsi, bien que nous critiquions les mesures prises par le gouvernement libéral actuel, la résistance de l'ensemble des partis politiques en place en 2002 face à l'instauration de mesures incitatives reste troublante.

Conseil des ministres paritaire

Par contre, la proportion des femmes au Conseil des ministres s'approche de la parité, mais il a fallu une intervention du premier ministre pour qu'il en soit ainsi. En 2001, 33,3 % de femmes étaient ministres alors qu'en 2008, Jean Charest a porté cette proportion à 48,1 % ; proportion ayant quelque peu diminué depuis²⁶. Le bassin de femmes « ministrables » est évidemment moins grand que pour les hommes puisque la parité est loin d'être atteinte dans la députation. Ainsi, le SCF, dans la section de son site Internet sur les femmes au pouvoir à l'Assemblée nationale²⁷, mentionne l'intervention de Jean Charest au Conseil des ministres. Bien que cette mesure soit un pas dans la bonne direction qui permet de démontrer que les femmes sont aussi compétentes que les hommes pour occuper de tels postes, elle n'a pas d'impact direct sur l'amélioration de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. De plus, cette mesure n'a pas de caractère permanent. Son impact en est d'autant diminué puisque d'une session parlementaire à l'autre, et d'un gouvernement à l'autre, rien ne garantit sa pérennité.

Féminisation du haut vers le bas : la base n'est pas au rendez-vous

En plus de ne pas être permanente, cette mesure est surtout cosmétique. Elle ne fait pas en sorte que les femmes occupent autant de postes majeurs que les hommes et encore moins que les relations entre les femmes et les hommes ministres soient plus égalitaires qu'avant ou que les préoccupations envers les conditions de vie des femmes soient plus présentes depuis que les femmes forment la moitié du Conseil des ministres.

De plus, cette égalité précaire n'a pas eu d'impact sur le reste de la députation puisque les femmes nommées ministres ont été choisies parmi un bassin de femmes déjà élues. On peut espérer que cette initiative aura un effet d'entraînement, mais la résistance de la base (les partis politiques en particulier) est telle que l'on peut en douter. Cette visibilité accrue, accordée à certaines femmes, n'est donc pas transversale puisqu'elle ne s'applique qu'au Conseil des ministres.

Des politologues comme Jill Vickers²⁸ et Chantal Maillé²⁹ l'ont identifié : un des principaux facteurs d'amélioration des conditions de vie des femmes est celui de la solidarité entre les différents paliers d'action politique envers les décisions prises par les gouvernements. Autrement dit, il est important que les luttes viennent de la base ou soient acceptées par elle afin que des gains se consolident. Vickers ajoute qu'un projet politique féministe ne peut être uniquement basé sur l'élection de plus de femmes, mais qu'il doit faire partie d'une mobilisation large du mouvement des femmes autour de l'avancement de la cause des femmes³⁰.

Or au Québec, cette mobilisation, qui vise certes l'amélioration des conditions de vie des femmes à tous les niveaux, n'est pas dirigée vers la sphère politique et les demandes allant dans le sens d'une plus grande représentation politique ne sont pas la priorité des groupes féministes de défense de droits. En effet, le Collectif Féminisme et démocratie et le groupe Femmes, politique et démocratie travaillent à une augmentation de la présence des femmes en politique, mais leur rôle n'en n'est pas un de revendication, mais d'éducation qui va directement dans le sens du programme *À égalité pour décider* que nous étudions et critiquons plus loin dans le texte. Ainsi, dans son mémoire présenté dans le cadre de la réforme du mode de scrutin en 2002, le Collectif Féminisme et démocratie sentait le besoin d'inviter le mouvement féministe à s'engager « dans le combat pour une plus grande présence des femmes dans la décision politique »³¹ et insistait sur l'importance de faire le « saut » pour s'impliquer dans les institutions politiques afin de les transformer.

Cependant, pour avoir la possibilité de devenir candidate, il faut tout de même être acceptée dans les institutions que sont les partis politiques. On ne peut donc pas faire reposer exclusivement sur le dos des femmes la responsabilité de se faire élire. Au contraire, les problèmes systémiques auxquels elles font face sont nombreux.

Femmes députées: le rôle des partis politiques

Si les féministes cherchent l'égalité entre les femmes et les hommes, nous pensons que l'égalité de pouvoir doit en faire partie et doit être vue comme un vecteur de changement. Les partis politiques ont le devoir de faire de réels efforts pour l'égalité puisqu'ils sont à la base du système parlementaire. Pour refléter cette égalité qu'ils prétendent défendre, ils doivent prendre leurs responsabilités et se doter de mesures concrètes pour renverser la vapeur. Le Parti libéral, le Parti québécois ainsi que l'Action démocratique du Québec, qui défendent haut et fort l'égalité quand il est question d'intégration des immigrants, ne disent pourtant rien dans leurs programmes sur un processus menant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs rangs et à l'Assemblée nationale. Seul Québec solidaire³² se dit ouvertement féministe et favorise la parité dans toutes ses instances, que ce soit au niveau des associations locales, des instances nationales ou dans sa liste de candidatures aux élections générales. D'ailleurs, ce parti, issu des groupes communautaires, des syndicats, des mouvements des femmes, altermondialiste, étudiant et écologiste, favorise une pratique militante où l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas qu'une simple marque de commerce, mais une vision concrète à intégrer dans ses instances comme sur la place publique.

Résistance face à la participation politique des femmes

Le manque d'intervention en faveur d'une plus grande représentation des femmes au niveau provincial est, entre autres, dû à la résistance évidente des partis politiques traditionnels à voir les femmes prendre plus de place: prendre la place des hommes. La révision du mode de scrutin a été rejetée puisqu'elle aurait eu trop d'impact sur les intérêts partisans. Ainsi, l'adoption d'un processus considéré plus démocratique par plusieurs n'a pas eu lieu et a permis de cacher le manque de volonté des partis de recruter plus de femmes. Depuis, aucune mesure solide n'a été prise pour que l'Assemblée nationale soit représentative de la population et compte donc autant de femmes que d'hommes dans sa députation.

Bien qu'il prétende viser tous les lieux de pouvoir, le *Plan d'action 2007-2010* pour l'égalité du gouvernement du Québec ne vise que les instances locales et régionales et ne donne pas de preuves de réussite, comme nous allons le voir.

Le bilan mitigé au niveau municipal

En effet, au niveau municipal, le gouvernement se félicite, dans son *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, de l'élection de 29 % de conseillères municipales et de 16 % de mairesses en 2009³³. Cependant, aucune information n'est donnée par rapport aux élections municipales de 2005 afin de permettre la comparaison. On se réjouit donc d'un résultat sans constater l'évolution ou non de la présence des femmes. Les données sont évidemment publiques et le Conseil du statut de la femme³⁴ nous apprend qu'aux élections de 2005, les femmes comptaient pour 26,6 % des conseillers et 13 % des maires. Il y a donc une augmentation de leur présence, mais pas aussi grande que semble vouloir le laisser entendre le Secrétariat.

En dehors de ces données qui nous semblent peu convaincantes malgré le fait que le gouvernement affirme dans son *Bilan* qu'au « 31 février 2010, 96 % des actions ont été partiellement ou entièrement réalisées »³⁵, il est clair que ce ne sont pas les problèmes systémiques qui sont visés et que l'on continue d'agir avec la prémisse de l'incapacité naturelle des femmes à gouverner. En fait, on cherche à combler leurs carences individuelles et non à éliminer les facteurs sociaux qui les empêchent de faire le saut en politique partisane.

Le Plan d'action 2007-2010 ne vise pas les bonnes cibles

Le *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2007-2010* chapeaute divers programmes de financement comme *À égalité pour décider*. La mission officielle

de « ce programme d'aide financière vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales et à réduire les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'exercice du pouvoir »³⁶. Cependant, les efforts nous paraissent mal ciblés.

Viser les carences individuelles des femmes

Comme le note Chantal Maillé dans « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale : Observations autour des filières nord-américaines »³⁷, les programmes gouvernementaux comme *À égalité pour décider* ou l'École Femmes et démocratie « laissent supposer que les causes de la faible présence des femmes dans les assemblées élues se résument à des lacunes individuelles chez celles-ci, [et] qu'il sera possible de [les] combler à l'aide de programmes, [de] formations et [de] documents »³⁸. Ces programmes, orientés en fonction des subventions gouvernementales qui dictent les conditions d'admissibilité, ne visent pas les problèmes systémiques, mais les carences individuelles des femmes, carences « qui seraient l'une des raisons de leur faible présence dans les structures de la démocratie représentative »³⁹.

Le programme *À égalité pour décider* existant depuis 1999, aucun groupe aujourd'hui, mis à part le Mouvement pour une démocratie nouvelle et le Collectif Féminisme et démocratie :

en appelle[nt] à une solution systémique pour pallier aux faibles pourcentages de femmes élues et demande[nt] une réforme du mode de scrutin au niveau de l'Assemblée législative provinciale dans le but de permettre l'introduction de mesures visant à faire élire plus de femmes⁴⁰.

L'influence des subventions est donc énorme et les changements systémiques, minimes. Les femmes reçoivent des formations sur la prise de parole en public, la lecture politique d'un budget ou l'éthique et la gouvernance. Ce sont des sujets qui peuvent les aider à améliorer leurs compétences politiques, mais ces ateliers et conférences ne touchent que celles qui ont déjà fait le choix de la représentation politique. En travaillant uniquement dans le cadre des institutions de la démocratie libérale, on évacue tout questionnement sur ces institutions et ce qu'elles peuvent exercer comme impact sur la participation des femmes. La *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* ne permet pas la critique du système dans lequel s'inscrit la discrimination envers les femmes ; elle facilite plutôt l'adaptation des femmes à ce système. Ainsi, les femmes qui seront élues auront peut-être plus de chances d'être reconnues comme de bonnes politiciennes par leurs pairs masculins, mais toutes celles qui n'ont

pas confiance en leur capacité politique ou qui même n'ont jamais songé à une implication politique de par leur éducation et leur bagage social ne sont pas rejointes par de tels programmes.

Viser le local et le régional : des sphères proches des femmes

Un des autres aspects négatifs de la *Politique gouvernementale pour l'égalité* est qu'elle ne vise que les sphères locales et régionales. Dans le *Plan* comme dans le *Bilan*, ce sont les seules sphères pour lesquelles des actions spécifiques sont prévues. Or l'emphase dirigée vers le local et le régional laisse transparaître le préjugé voulant que ce qui est plus proche des femmes les concerne plus... et devrait les intéresser davantage. Sur le site Internet du Secrétariat québécois à la Condition féminine, on se désole que les femmes soient peu présentes dans les conseils municipaux ; ce qui est légitime. Ce qui est plus étonnant, c'est la raison qui est donnée pour justifier cette déception. On y note que :

Les femmes s'investissent généralement en plus grand nombre dans des domaines qui semblent traditionnellement les concerner davantage, comme la santé, l'éducation ou la culture.

Paradoxalement, les femmes sont peu présentes dans les conseils municipaux, alors que les décisions qui y sont prises ont une influence directe sur :

- la qualité de vie
- le développement socioéconomique
- l'habitation
- l'environnement
- l'aménagement du territoire⁴¹.

Ainsi, on renforce un stéréotype pour justifier que les femmes devraient particulièrement investir cette sphère politique. Il est évident que la politique municipale a un impact plus direct sur le milieu de vie que la politique provinciale. Cependant, ce qui est moins évident, c'est de penser qu'à cause de cela, les femmes devraient y être particulièrement présentes. Pire, de se consacrer d'abord et avant tout à l'amélioration de leur présence dans ces sphères de décision vient conforter l'idée que c'est là qu'est leur place. Que l'on mentionne que ce sont généralement elles qui s'occupent de la sphère privée est une chose, mais que l'on ne pense pas à élargir leur champ d'action en dehors de la politique municipale en est une autre.

Le plafond de verre du provincial et du fédéral

Ainsi, le Secrétariat à la Condition féminine prend en compte le fait qu'il est plus « naturel » pour les femmes de s'impliquer localement, mais n'intervient pas pour réduire les obstacles à la participation dans les lieux de

pouvoir supérieurs ; au provincial par exemple. Jill Vickers⁴² a identifié ces obstacles et présente comment les différents lieux politiques comme les mouvements sociaux, les gouvernements locaux, les institutions de la société civile et le mouvement des femmes peuvent être plus accessibles aux femmes que les institutions traditionnelles de la politique officielle et partisane. Elle démontre qu'en politique officielle, les femmes ont moins d'opportunités de leadership que dans les autres sphères politiques, qu'il est plus difficile d'y faire sa place, qu'il en coûte plus cher pour participer et que la distance entre le lieu de résidence et le lieu de pratique de la politique est plus grande que pour les autres domaines d'implication. Autrement dit, tous ces facteurs font en sorte que les femmes sont moins tentées que les hommes de participer activement à la politique partisane des paliers de gouvernement provincial et fédéral. Malgré cela, le gouvernement du Québec et son *Plan* pour l'égalité ne s'attaquent qu'aux sphères locales et régionales qui sont, comme il le dit lui-même, traditionnellement plus proches des femmes.

Ces obstacles structurels à l'implication des femmes dans les sphères de pouvoir politique s'ajoutent à l'observation avancée par Manon Tremblay et Sarah Andrews⁴³ :

[...] lorsque les femmes représentent moins de 15 % des parlementaires, leur taux de participation aux cabinets [conseils des ministres] est moindre que leur présence législative [...], mais lorsqu'elles occupent au moins 15 % des banquettes parlementaires, leur poids au cabinet dépasse leur représentation législative.

Ces deux analyses montrent bien les différents plafonds de verre qui minent la participation politique des femmes à tous les niveaux. À cela s'ajoute la résistance dont font preuve les partis politiques traditionnels et le gouvernement lui-même, qui ne tient pas compte dans ses politiques des obstacles systémiques vécus par les femmes. Au contraire, c'est par le haut qu'il tente d'accentuer la présence des femmes à l'Assemblée nationale en instaurant un Conseil des ministres paritaire. Mais encore une fois, le manque de consensus entre les partis autour d'objectifs fondamentaux l'empêche d'aller plus loin dans ses mesures visant l'égalité ; ce qui est autrement plus inquiétant. Ainsi, les femmes devenues ministres sont certes aussi compétentes que leurs collègues pour de tels postes, mais leur nouvelle carrière ne peut pas, à elle seule, être garante d'une plus grande place faite aux femmes dans les échelons politiques inférieurs. C'est l'absence de volonté des partis, dans leur ensemble, à faire une place importante aux femmes qui semble poser problème et non uniquement l'action du gouvernement en place actuellement.

Conclusion

S'il n'y a évidemment pas de solution miracle permettant de changer les rapports sociaux de sexe, le *Plan d'action pour l'égalité 2007-2010* du gouvernement du Québec a certainement permis à des femmes de se créer des réseaux et d'améliorer leur confiance envers leurs compétences politiques. Cependant les mesures individualistes instaurées par le gouvernement demeurent dans le cadre du féminisme libéral et ne permettent pas la critique du système qui pourtant fait en sorte que les femmes rencontrent autant de résistance lorsqu'elles tentent de prendre part aux décisions politiques qui les concernent... à tous les niveaux.

L'égalité des sexes n'est pas atteinte et l'investissement, par les femmes, des sphères du travail et de l'éducation à parts égales avec les hommes ne se reflète toujours pas dans leur représentation politique au Québec. Cependant, la revendication même d'une plus grande place au pouvoir pour les femmes ne semble pas être à l'ordre du jour du mouvement féministe au Québec. Peut-être est-ce entre autres à cause du manque de confiance qu'ont justement les femmes envers les institutions politiques qui les servent mal ?

Ainsi, nous avons constaté que le *Plan d'action pour l'égalité* et ses programmes ne s'attaquent guère aux problèmes systémiques qui nuisent à l'implication massive des femmes dans la sphère politique et sont plutôt partie prenante de la reproduction de certains stéréotypes sur l'incapacité naturelle des femmes à s'impliquer politiquement ou de l'importance majeure que prend le milieu de vie de proximité pour les femmes. Si le *Plan d'action* a, à tout le moins, tenté de répondre à certains préjugés par des cours de leadership et par une approche centrée sur le pouvoir local et régional, il n'a pas permis de dépasser ces préjugés ; il n'a pas visé de cibles majeures.

Ces cibles resteront par ailleurs hors d'atteinte tant que la résistance des pouvoirs établis sera aussi forte et que la mobilisation de la base restera aussi timide face à des enjeux qui lui échappent ou qui retiennent insuffisamment son attention.

Notes et références

1. Québec, Secrétariat à la condition féminine (SCF) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, Québec, 2010, 92 p., www.scf.gouv.qc.ca.
2. SCF. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, 2010, 91 p., www.scf.gouv.qc.ca.

3. SCF. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action 2007-2010*, Québec, 2010, 57 p., www.scf.gouv.qc.ca.
4. Conseil du statut de la femme (CSF). *Portrait des Québécoises en 8 temps*. 2010, 11 février, 12 p., www.csf.gouv.qc.ca.
5. *Idem*.
6. *Idem*.
7. *Idem*.
8. *Idem*.
9. CSF. *Indicateurs. Égalité en chiffres. Tableaux statistiques de l'avis Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux – Les défis du 2^e plan d'action de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. 2011, 19 janvier, 6 p., www.csf.gouv.qc.ca.
10. «Chez les hommes, ce sont les professions de vendeur dans le commerce de détail, de conducteur de camions, de directeur dans le commerce de détail, de mécanicien/réparateur de véhicules automobiles, de camions et d'autobus, de charpentier-menuisier qui réunissent le plus de travailleurs», CSF, *Portrait statistique Égalité femmes/hommes Où en sommes-nous au Québec*, 2010, 21 juin, 92 p., www.csf.gouv.qc.ca.
11. *Ibid.*, CSF, 2010.
12. *Idem*.
13. *Idem*.
14. *Ibid.*, CSF, 2011.
15. *Idem*.
16. *Ibid.*, CSF, 2010a.
17. Assemblée nationale, *La présence féminine*, 2010, 26 juillet, www.assnat.qc.ca.
18. *Ibid.*, SCF, *Politique*, 2010. Et *Ibid.*, SCF, *Plan d'action*, 2010.
19. SCF. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, 92 p.
20. *Ibid.*, SCF, *Plan d'action*, 2010.
21. SCF. *Secrétariat à la condition féminine pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2011, 24 mars, www.scf.gouv.qc.ca.
22. Maillé, Chantal, «Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale. Observations autour des filières nord-américaines», dans *Genre, citoyenneté et représentation*, sous la dir. de Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérangère Marques-Pereira et Mariette Sineau, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2007, p.199-200.
23. *Ibid.*, SCF, www.scf.gouv.qc.ca.
24. *Idem*.
25. *Ibid.*, Assemblée nationale, juillet 2010.
26. *Ibid.*, CSF, 2011.
27. SCF, www.scf.gouv.qc.ca
28. Vickers, Jill, «Toward a Feminist Understanding of Representation», dans *In the Presence of Women. Representation in Canadian Governments*, sous la dir. de Jane Arscoff et Linda Trimble, Toronto, Harcourt Brace & Company, 1997, p. 32.
29. *Ibid.*, Maillé, p.189-207.

30. L'exemple canadien de la décriminalisation de l'avortement en 1998 est parlant puisque c'est grâce à la présence de trois femmes sur les neuf juges de la Cour suprême qu'elle a pu avoir lieu. Cependant, la seule présence de femmes à la Cour n'aurait pas été suffisante et sans un appui massif des mouvements sociaux, le projet n'aurait pu aller de l'avant (*Ibid.*, Vickers, p. 32).
31. Collectif Féminisme et démocratie, *Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe. Mémoire du Collectif Féminisme et démocratie déposé à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*, novembre 2002. p. 6.
32. Québec solidaire. *Pour que chaque vote compte, un pas de plus pour la démocratie. Projet de réforme pour un mode de scrutin mixte et compensatoire*, 2010, mai, www.quebecsolidaire.net. Et Québec solidaire, *Statuts*, 2009, www.quebecsolidaire.net
33. *Ibid.*, SCF, *Bilan*.
34. *Ibid.*, CSF, 2011.
35. *Ibid.*, SCF, *Bilan*, p. 11.
36. *Ibid.*, SCF, www.scf.gouv.qc.ca.
37. *Ibid.*, Maillé, p.189-207.
38. *Ibid.*, Maillé, p. 199.
39. *Idem*.
40. *Ibid.*, Maillé, p. 198.
41. SCF, www.scf.gouv.qc.ca
42. *Ibid.*, Vickers, p. 33.
43. Tremblay, Manon (avec la collaboration de Sarah Andrews), « Les femmes nommées ministres au Canada pendant la période 1921–2007 : la loi de la disparité progressive est-elle dépassée ? » *Recherches féministes, Femmes et pouvoir politique, l'accès aux gouvernements*, 2010, vol. 23, n° 1, p. 157-158.